**Pièces à fournir pour changer de régime matrimonial :**

Pour préparer au mieux votre acte, je vous remercie de me transmettre les pièces suivantes :

* Concernant chacun des époux :
* Extrait d’acte de naissance de moins de 3 mois.
* Copie recto/verso de la pièce d’identité.
* Questionnaire d’Etat-civil.
* Votre Relevé d’Identité Bncaire signé (pour la restitution du trop-perçu éventuel à la clôture du dossier).
* Le cas écheant, justificatif du placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle…).
* Si l’un des époux est étranger : Traduction en français de son extrait d’acte de naissance par un traducteur assermenté.
* Concrnant votre mariage :
* Extrait d’acte de mariage de moins de 3 mois.
* Copie de votre livret de famille (y compris les pages relatives aux enfants).
* Le cas écheant, copie de votre contrat de mariage.
* Le cas écheant, noms, prénoms et adresse de vos enfants sur papier libre.
* Concernant votre patrimoine :
* Tout justificatif de compte bancaire au nom du défunt (et son conjoint).
* Carte grise des véhicules.
* Tout justificatif des sommes dues au titre des impôts, prêt(s) en cours….
* Pour le biens immobiliers :

-Titre de propriété.

-Estimation du bien si vous la connaissez.

-Si le bien est en copropriété : coordonnées du syndic.

-Si le bien est loué : copie du bail, coordonnées du locataire.

*Afin de nous permettre d’accomplir les premières démarches liées à votre dossier, un acompte de 300 Euros sera demandé à l’ouverture de celui-ci.*

*Dès que le dossier sera complet, un projet d’acte vous sera dressé, assorti du montant précis des frais de l’acte.*